



Allocution de
S.E. M. l'Ambassadeur Jean-Marie Ehouzou
Représentant Permanent de la Commission de l'Union Africaine
à Genève
à la
16^{ème} Réunion Internationale des Responsables des Programmes Nationaux
de Lutte Antimines et des Conseillers des Nations Unies
Genève (Suisse)
11 avril 2013



Excellences,

Distingués Participants

Mesdames et Messieurs:

Au nom de Mme la Présidente de la Commission de l'Union Africaine S.E. le Dr. Nkosazana Dlamini ZUMA, il m'est particulièrement agréable de m'adresser à cette auguste assemblée en ce jour. Depuis Addis Abeba, Mme la Présidente de la Commission a une profonde pensée pour toutes les victimes des mines anti personnelles.

L'Union africaine est heureuse d'être associée à la 16^e réunion internationale des hauts responsables de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers des Nations Unies. Cette réunion, qui constitue une occasion pour les membres de la communauté de l'action contre les mines de se rencontrer et d'évaluer les progrès et les défis dans le secteur, cadre parfaitement avec l'engagement de l'Union africaine à soutenir ses États membres dans leur action contre les mines.

En cette année de commémoration du cinquantième de l'OUA/UA, je salue les efforts consentis pour cette cause, à travers un engagement qui se chiffre à des centaines de millions de dollars pour le déminage de millions d'hectares rendus disponibles à des milliers de communautés. Toutefois, je prends également acte, avec une grave préoccupation, des statistiques alarmantes que donne l'UNICEF sur l'ampleur du fléau des mines terrestres en Afrique. Les enfants africains vivent sur le continent le plus durement frappé par ce fléau, avec environ 37 millions de mines enfouies dans le sol d'au moins 19 pays. L'Angola à lui seul compte quelque 10 millions de mines terrestres et 70.000 personnes amputées, dont 8.000 sont des enfants.

Au moment où nous œuvrons ensemble pour débarrasser nos communautés de cet héritage meurtrier des mines terrestres, je tiens à rappeler que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et son successeur l'Union africaine ont toujours accordé une attention soutenue au problème des mines antipersonnel. En effet, lors de sa 62^{ème} session ordinaire tenue à Addis-Abeba, du 21 au 23 juin 1995, le Conseil des ministres de l'OUA a adopté la résolution CM/Res.1593 (UII) sur la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques et sur les problèmes posés par la prolifération des mines antipersonnel en Afrique. Dans cette résolution, le Conseil des ministres se dit « profondément préoccupé par les conséquences dramatiques induites par l'emploi généralisé et indiscriminé des mines antipersonnel et le fait que l'Afrique est, de toutes les parties du monde, celle qui en paie le plus lourd tribut. » Le Conseil des Ministres a en outre exhorté tous les États Membres à participer pleinement et activement aux efforts mondiaux visant à interdire ces armes.

En application de cette résolution, l'OUA/UA a organisé trois conférences continentales d'experts africains. La première en mai 1997 sur le thème : «Vers une Afrique sans mines: l'OUA et l'héritage des mines antipersonnel», qui a adopté un plan d'action; la seconde intitulée « Kempton Park - sept ans après » s'est tenue en Septembre 2004 et a permis d'élaborer une position commune africaine sur les mines antipersonnel, et la troisième en

Septembre 2009 a porté sur le thème « l'Afrique zone exempte de mines antipersonnel: progrès et défis ».

Mesdames et Messieurs,

L'Union africaine reste déterminée à atteindre l'objectif d'une Afrique «exempte de mines terrestres ». Dans cette optique elle a entrepris plusieurs activités dont les suivantes :

1. Du 3 au 7 décembre 2012, l'UA a participé, à la 12^{ème} réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel au cours de laquelle elle a informé les États membres de l'UA et les autres États parties des activités menées dans ce domaine. Lors d'un événement organisé en marge de cette réunion, il a été demandé à la CUA d'aider les États membres à respecter leurs délais de déminage. Plusieurs domaines d'appui ont été identifiés: la formation, la mobilisation des ressources pour le matériel, le soutien technique à la planification et au renforcement des structures et organismes africains de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des activités de déminage.
2. Faisant suite à cette demande, la CUA, en collaboration avec le CICR, a organisé un atelier régional du 5 au 7 mars 2013, sur le thème « contamination par les armes – surmonter les principales difficultés à respecter les délais de déminage au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions », atelier qui a réuni les États membres de l'UA concernés par ce problème, en vue de discuter des défis majeurs rencontrés dans le respect des délais de déminage.
3. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de cette réunion, notamment:
 - a. entériner le programme de travail proposé par la CUA (2013-2015)
 - b. élaboration par la CUA d'une stratégie visant à faciliter la coopération entre les États membres de l'UA, appuyer les programmes d'échanges entre les centres de déminage et privilégier les discussions interétatiques, y compris sur la coopération transfrontalière en matière de contamination par les armes.
4. En réponse à l'appel qui lui a été adressé d'intensifier le plaidoyer auprès des États membres et des partenaires de l'Union, la CUA a organisé pour la première fois des activités entrant dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de sensibilisation aux mines, le 4 Avril 2013. Les États membres de l'UA, les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires internationaux se sont retrouvés au siège de l'UA à Addis-Abeba. En ce 8^{ème} anniversaire de la proclamation de cette journée, l'UA a exprimé sa préoccupation au sujet de cet héritage meurtrier légué par les guerres aux générations à venir. La Commission a réaffirmé à ses États membres son soutien sans équivoque et son engagement ferme pour la sensibilisation aux mines et l'action contre les mines partout en Afrique.

Mesdames et Messieurs

À ce jour, la Commission continue de soutenir les États membres dans leurs efforts en vue du respect des délais de déminage, conformément à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur

destruction. 161 États sont Parties à ladite Convention, dont 51 États africains membres de l'Union.

Dans son engagement constant en faveur de l'objectif d'une Afrique sans mines, la Commission est en train d'acquérir l'équipement de déminage pour certains États membres et continue d'insister sur l'importance de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale en vue de soutenir les États membres affectés par les mines, les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre, en les aidant à rechercher des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent dans le respect des délais de déminage.

A cet égard, la Commission de l'Union africaine considère que la coopération intra-africaine est essentielle et soutiendra les États membres dans la mutualisation de leurs efforts pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de ces conventions. La Commission a récemment lancé l'initiative Solidarité Afrique, qui appelle les pays africains à œuvrer à l'unisson dans la promotion de la reconstruction et du développement des pays sortant d'un conflit. L'expression de cette solidarité peut prendre plusieurs formes au-delà des contributions financières, en valorisant diverses contributions en nature faites par les pays africains, tels que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, la fourniture d'expertise et de renforcement des capacités.

Pour y parvenir, la Commission de l'Union africaine, s'est adressée au Service de la lutte antimines des Nations Unies afin qu'il facilite la mise à disposition de l'expertise, de l'équipement et d'autres ressources par les pays d'Afrique qui ont respecté leurs délais de déminage en faveur de ceux qui éprouvent des difficultés à respecter leurs délais. Nous avons la conviction, à l'Union africaine, que notre collaboration dans ce domaine donnera les résultats escomptés.

La Commission examine également la possibilité de mettre plus efficacement à contribution des structures telles que l'Institut de déminage au Bénin et le *International Peace Support Training Centre* (IPSTC) au Kenya. Ces centres ont acquis une expérience inestimable et ont tissé un important réseau d'experts africains et internationaux qui peuvent être très utiles pour les États membres. Ces institutions constituent des illustrations de la collaboration intra-africaine et doivent être encouragées et renforcées, en leur fournissant notamment l'appui technique et financier nécessaire.

Au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma, permettez-moi de saisir cette occasion pour saluer la présence de tous les participants ici aujourd'hui, signe sans équivoque que la recherche d'une solution viable aux problèmes des mines terrestres en Afrique et dans le monde est bien engagée et que nous sommes déterminés à assumer notre responsabilité d'aider toutes les victimes des conflits.

Je vous remercie de votre aimable attention.